République Française
Département SEINE ET MARNE
**Commune de Bourron Marlotte**

# Compte rendu de séance
# Séance du 18 mars 2015

L' an 2015, le 18 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bourron-Marlotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de JOUBERT Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : M. JOUBERT Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAMUS Marie-Hélène, CERCEAU Christelle, CREACH Josette, DUWEZ Nathalie, FRANJOU-HERVILLARD Dorianne, JAN-AILLERET Edith, MOURICHON Véronique, PAYAN Chantal, PORTELETTE Béatrice, ROUBAÏ DELILLE Anne-Isabelle, SOLER Joëlle, MM : BASSOULET Frédéric, BOUILLETTE Lionel, DE FARIA CASTRO Custodio, DEMIÈRE Serge, GIRAUDET Bernard, GOURÉE Marc, QUENU Nicolas, TORRES Alain, VALENTE Victor

Absent(s) ayant donné procuration : M. MIROUX Jean-Paul à M. GIRAUDET Bernard

Absent(s) : M. LAVELLE Sylvain

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CAMUS Marie-Hélène

**Nombre de membres**
- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 21

**Date de la convocation** : 12/03/2015 **Date d'affichage** : 12/03/2015

## SOMMAIRE DE LA SÉANCE

Compte de Gestion 2014 - Budget Commune
Compte Administratif 2014 : Budget Commune
Affectation du résultat 2014
Budget Primitif 2015
Fiscalité locale : vote des taux de TH - TFB - TFNB
Subventions 2015 aux associations et établissements publics
Déclassement d'un bien immobilier

### Procès-verbal de la précédente séance

M. Giraudet demande la parole et justifie son refus de voter « contre » le procès-verbal de séance en l'état, considérant qu'il n'est pas le reflet exact du débat qui a eu lieu entre lui-même et M. le Maire. Il conteste également la synthèse qui est faite de la délibération portant sur la cession de la maison Delort. Enfin, il invite chaque élu à prendre ses responsabilités en votant ou non le procès-verbal.
Adoption à la majorité (3 votes contre : Mrs Giraudet, Miroux ayant donné pouvoir à M. Giraudet et Mme Franjou-Hervillard), du procès-verbal de la séance du 13 février 2015

### Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Néant

### - droit de préemption urbain

1 - opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0

2 - opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 4

### réf : 13/2015-Compte de Gestion 2014 - Budget Commune

Le Maire demande à l'assemblée de constater l'identité des résultats de valeurs avec les indications des comptes transmis par le Trésorier Principal (tableau en annexe) et de prendre acte du compte de gestion 2014 du budget de la commune.

Précise que le Compte de Gestion laisse apparaître en annexe II-2 :

- un excédent de fonctionnement de clôture de **375 406,76 €**

- un déficit d'investissement de clôture de **58 911,85 €**

L'Assemblée constate à l'unanimité, la concordance des résultats de l'exercice 2014 avec le compte administratif de l'ordonnateur.

## réf : 14/2015-Compte Administratif 2014 : Budget Commune

Le Maire présente le Compte Administratif 2014 **de la commune** laissant apparaître les résultats suivants :

| | SECTION DE FONCTIONNEMENT | SECTION D'INVESTISSEMENT |
|---|---|---|
| Total dépenses | 2 448 321,43 | 541 158,71 |
| Total recettes | 2 644 273,51 | 678 815,70 |
| Excédent/Déficit 2013 | **179 454,68 (excédent)** | **196 568,84 (déficit)** |
| **Résultat 2014** | **375 406,76** | **- 58 911,85** |

Rajoute qu'il convient de reprendre en restes à réaliser (dépenses ou recettes engagées en 2014) les montants suivants en investissement :

- en dépenses : 80 547,76 €
- en recettes : 41 487,00 €

modifiant le résultat comme suit :

- déficit d'investissement cumulé à fin 2014 de **97 972,61 €** soit 58 911,85 + (80547,76 € - 41 487 €)
- excédent de fonctionnement de clôture de **375 406,76 € – 97 972,61 € = 277 434,15 €**

Après que le Maire se soit retiré, l'Assemblée sous la présidence de Monsieur Victor Valente, Maire-Adjoint, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 de la commune et donne quitus au Maire.

## réf : 15/2015-Affectation du Résultat 2014

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte administratif 2014 laisse apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **375 406,76 €** et un résultat déficitaire de **58 911,85 €** pour la section d'investissement ramené à un besoin de financement de **97 972,61 €** après reprise des restes à réaliser.
Précise que conformément à l'instruction comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et propose d'affecter le résultat comme suit :

- **277 434,15 € (art 002 - excédent reporté)**
- **97 972,61 € (art 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé)**

Le déficit d'investissement de **58 911,85 €** fait l'objet d'un report automatique à l'article 001 : résultat reporté.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'affectation ci-dessus.

## réf : 16/2015-Budget Primitif 2015

Le Maire rappelle à l'assemblée que les principales orientations du budget 2015 ont été présentées lors de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2014. Le budget 2015 a été élaboré d'après ces orientations.

### I La section de fonctionnement

**En dépenses :**

Le renouvellement de certains contrats de prestations de services a permis de réduire les dépenses sur le **chapitre 011** ( location photocopieurs, nettoyage voirie..) et compenser ainsi en partie de nouvelles charges ( nouveaux copieurs pour les écoles et la mairie, communication, rattrapage de 5 années de contribution de la commune pour les élèves scolarisés à l'école Léonard de Vinci à Fontainebleau soit 25 500 €, mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires (TAPS) sur une année complète, exposition Armand Charnay),.

Un budget conséquent a été prévu sur les postes d'entretien des voies et réseaux (123 000 €) et sur

l'entretien des bâtiments (54 000 €), l'objectif étant de consacrer chaque année des crédits destinés à maintenir en bon état et à améliorer les infrastructures existantes.

Les charges de personnel **au chapitre 012** sont en hausse de 2,35%. Cette hausse englobe d'une part le GVT (glissement – vieillesse – technicité) mais aussi l'enveloppe du recensement, 4 journées d'élection, les remplacements d'agents en congé maternité et en disponibilité, les TAPS, le reclassement indiciaire, la hausse des taux de cotisations IRCANTEC, CNRACL, URSSAF - part vieillesse

Le contrat d'assurance groupe du Personnel est également en hausse.

L'augmentation des autres charges de gestion **au chapitre 65** correspond essentiellement à la hausse de la subvention versée au CCAS en raison d'un environnement économique difficile et d'un plus grand nombre de personnes âgées bénéficiant du colis de fin d'année. L'enveloppe des subventions a été maintenue à son niveau de 2014.

Les intérêts de la dette **au chapitre 66**, sont en diminution car 4 emprunts arriveront à échéance dans un délai de 4 ans.

Au **chapitre 014**, le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) reste constant et le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales) continue d'augmenter comme prévu dans la loi de finances 2015 soit une hausse de 12 000 € pour l'année 2015.

**En recettes :**

Les principales dotations (DGF, Dotation de solidarité rurale) sont revues à la baisse comme le prévoit le pacte de responsabilité. Ainsi la DGF passe de 361 000 € en 2014 à 278 000 € en 2015 soit une baisse de 53 000 €.

Le reversement des charges de personnel des services eau et assainissement à la commune a été réduit de moitié dans l'hypothèse où l'étude en cours d'une gestion en DSP (délégation de service public) aboutit.

Malgré la mise en place d'un plan d'économies (non remplacement de personnel pour limiter l'impact des TAPS, appels d'offres sur contrats en cours,...), il a été nécessaire de réviser de façon limitée les taux d'impôts communaux pour équilibrer le budget suite à la baisse des dotations de l'Etat et à la régularisation de charges antérieures non soldées (détail question 17/2015)..

Une recette de 230 000 € a été inscrite au titre de la vente de la maison « Leclerc » mais qui reste destinée pour nos projets d'investissements

**II - Les principales opérations d'investissement**

- séparation et équipement de l'atelier Delort **: 32 000 €**

Il s'agit de conserver un atelier d'artiste dans le patrimoine de notre village destiné à des activités culturelles (peinture, expositions,...)

- déménagement de la bibliothèque : **15 000 €**

Nécessité de libérer une 7ème classe pour l'école élémentaire Jules Renard, l'installation actuelle dans la salle informatique ne pouvant être que provisoire.

- travaux dans les écoles (préaux, stores) : **24 500 €**
- patrimoine : **10 000 €**

Protection des peintures murales de la Maison Monier pour accueillir l'Office de Tourisme
Création d'une réserve des tableaux de la Mairie-Musée pour permettre la réception des dons et la rotation des œuvres.

- renouvellement d'un véhicule (Police Municipale) : **15 000 €**
- complément de travaux pour le Cocci-Market : **52 370 €**

Extension du magasin d'alimentation de proximité

- voiries et trottoirs **: 120 000 €**

Entretien de la voirie, de l'éclairage public et des parkings gare et Renoir.
Travaux divers de peinture dans les écoles et à la salle des fêtes (sanitaires)

- aménagement d'un parking : **66 000 €**

Terrain acheté rue de Gaulle face à la boulangerie et proche du marché:

- trottoir rue Blaise de Montesquiou : **45 000 €**

Accessibilité entre la gare et le bourg (place de la Ferme)

- remboursement de subvention à la Région : **27 250 €**
Acompte versé pour l'achat par la commune de l'hôtel de la Paix en 2009 puis revendu en 2010.

Il est précisé que le transfert de la 7ème salle de classe a généré un coût supplémentaire. L'installation de cette nouvelle classe s'est faite rapidement à la rentrée 2014. La salle informatique a été transformée en salle de classe et il s'avère que les locaux ne sont pas adaptés. Pour la rentrée 2015, l'école va récupérer une classe dans l'actuelle bibliothèque ce qui va entraîner de nouveaux aménagements et des contraintes pour la bibliothèque et l'Accueil de loisirs.

**III - La dette**
L'encours de la dette au 31 décembre 2014 est de 2,069 millions d'€uros ce qui représente une capacité de désendettement de 11,3 années.
L'annuité de la dette en 2014 était de 320 649,20 € soit 115,67 €/habitant, la référence 2012 pour la strate est de 112 €/hab. Pour 2015, l'annuité est de 327 420 €.

Le budget primitif 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **3 960 340 €** répartis comme suit :

- ➔ pour la section de fonctionnement à la somme de : **3 111 240 €**
- ➔ pour la section d'investissement à la somme de : **849 100 €** (avec reprise des restes à réaliser)

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Mrs Giraudet, Miroux ayant donné pouvoir à M. Giraudet et Mme Franjou-Hervillard), vote par chapitre le budget primitif 2015.

Le Maire précise que les recettes nettes prévues au budget restent légèrement supérieures aux dépenses nettes soit un budget équilibré hors les reports comptables.

## réf : 17/2015-Fiscalité locale : vote des taux de TH - TFB - TFNB

Le Maire propose à l'assemblée

| | **Bases prévisionnelles 2015** | **Rappel Taux en vigueur** | **Taux proposés** | **Produit attendu** |
|---|---|---|---|---|
| Taxe d'Habitation | 4 493 000 | 9,58 | 10.06 | 451 996 |
| Taxe Foncière (bâti) | 3 549 000 | 19,76 | 20.75 | 736 418 |
| Taxe Foncière (non bâti) | 44 900 | 46,68 | 49.02 | 22 010 |
| **TOTAL** | | | | **1 210 424** |

Le produit attendu au titre des contributions directes pour **1 210 424 €**, est inscrit à l'article 73111 du budget 2015.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote à la majorité (3 contre : Mrs Giraudet, Miroux ayant donné pouvoir à M. Giraudet et Mme Franjou-Hervillard), les taux d'impositions tels que présentés ci-dessus.

## réf : 18/2015-Subventions 2015 aux associations et établissements publics

Le Maire présente à l'Assemblée les propositions de subventions aux groupements et associations pour l'année 2015 dont le détail est joint en annexe.

Propose d'inscrire au Budget Primitif 2015 les crédits suivants :

Art 6574 : subventions de fonctionnement aux associations : 25 240 €

Art 657361 : Caisse des écoles : 5 000 €

Art 657362 Centre communal d'action sociale : 20 000 €

Mrs. Valente et Quénu précisent que les subventions ont été maintenues globalement au niveau de 2014. Une baisse importante aurait certainement entraîné une hausse des cotisations.

Il est précisé qu'un don de 760 € est attendu au profit de la Foulée Bourronnaise, portant le montant total à 26 000 €.

Mme Payan rajoute que la hausse de subvention au CCAS s'explique par l'augmentation des personnes en difficulté, par la mise en place des bourses au permis de conduire (deux bourses au lieu d'une) et par l'augmentation du nombre de bénéficiaires du colis pour personnes âgées.

M. Giraudet remarque que la subvention attribuée à titre exceptionnel en 2014 à l'Association des Amis de l'orgue a été maintenue en 2015.

M. Quénu répond que cette subvention correspond à la réalisation de l'Académie de l'orgue. La commune a fait le choix de défendre ce projet et il faut des moyens pour le réaliser.

M. Giraudet demande également des précisions sur la baisse de la subvention accordée à Festiv' Bourron-Marlotte et à l'association des Commerçants (anciennement OTSI).

Le Maire répond qu'il s'agit d'une première année de fonctionnement suite à l'éclatement des missions gérées autrefois par l'OTSI (animation – tourisme – association des commerçants).

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions de fonctionnement aux organismes publics et aux associations telles que présentées en annexe.

## réf : 19/2015-Déclassement d'un bien immobilier

Le Conseil municipal, vu

- le code de l'urbanisme,
- l'article L 1311-1 du code général des collectivités territoriales,

***Considérant*** que le bien immobilier situé 160, rue du Général Leclerc, dénommé « Maison Leclerc » :

- n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public compte tenu des dépenses indispensables pour le remettre en état (référence délibération n°38/2014 du 19 mai 2014) ;
- n'a plus aucun usage public,
- que le déclassement de l'ensemble immobilier situé 160, rue du Général Leclerc ne porte pas atteinte aux usagers associatifs, bénéficiant depuis quatre ans de nouveaux locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite et proposant une offre conséquente de stationnement ;

***A l'unanimité :***

***- constate*** la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier situé 160, rue du Général Leclerc,

***- prononce*** le déclassement dudit bien du domaine public communal et son intégration au domaine privé de la commune,

***- donne pouvoir*** au Maire pour signer les actes de vente du bien immobilier dans les conditions définies dans la délibération n°05/2015 du 18 février 2015, dès lors que la présente délibération sera exécutoire.

Il est précisé que les places de parking nécessaires aux nouvelles constructions ne sont pas exigées dans le cas d'acquisition d'un bien existant.

M. Giraudet demande si le produit de la vente est destiné au restaurant scolaire.

Le Maire répond que le plan financier du restaurant scolaire a été retiré du budget car l'opération ne devrait pas commencer en 2015. Un prélèvement de 515 000 € est transféré en investissement intégrant le produit de la vente et l'emprunt inscrit au budget est de 100 000 €. Il est possible que cet emprunt ne soit pas nécessaire.

**Informations du Maire :**

➔sur l'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine)

L'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sans réserve dans son rapport.

➔ Présence d'une communauté de ROMs

Une communauté d'une soixantaine de ROMs s'est installée sur un terrain privé non clôturé derrière la gare depuis le 14 février. Plusieurs visites ont permis de constater des conditions d'hygiène médiocres avec un risque sanitaire important pour des enfants en bas âge.

Pour information, le Maire précise qu'un arrêté anti mendicité a été pris le 23 février 2015 et en coordination étroite avec la Préfecture de Seine et Marne, un arrêté portant mise en demeure de quitter les lieux sera pris très prochainement

➔ Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochains. Le tableau des permanences du 1er tour a été communiqué.

**Informations des commissions:**

❶M. Valente évoque :

➔ la chasse aux œufs de Pâques qui aura lieu le 6 avril à 11 h à l'aire de jeux du gymnase

❷Mme Duwez donne lecture de la carte envoyée par les enfants de l'école élémentaire partis en classe de découverte et remerciant le Conseil municipal

❸Mme Camus a commencé avec le Maire, à rendre visite aux entreprises et artisans afin de mieux connaître le secteur économique du village. Un petit-déjeuner de rencontre et échanges est prévu le 14 avril.

❹M. Torrès évoque :
➔le futur forage des Segretz qui permettra d'avoir une 3ème source d'approvisionnement en eau sur la commune.

❺Mme Mourichon souligne que depuis le changement du prestataire au restaurant scolaire, il n'y a eu aucun écho négatif.

**Questions diverses :**
➔ M. Giraudet demande des précisions sur l'implantation d'un panneau publicitaire au Pavé du Roy.
Le Maire répond que ce projet est annulé. Le contrat en cours a été renégocié et il n'y aura pas de panneau supplémentaire.

Séance levée à 21 h 45

En mairie, le 20 mars 2015

La Secrétaire de séance

Marie-Hélène CAMUS

MAIRIE DE BOURRON-MARLOTTE (Seine-et-Marne)

Le Maire

Jean-Pierre JOUBERT